

BOURSE DE CROISSANCE TSX

AVIS DE MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF DES RÈGLES

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF APPORTÉES AUX RÈGLES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX

Introduction

Bourse de croissance TSX Inc. (la « TSXV ») a adopté des modifications (les « modifications ») apportées aux règles de la Bourse de croissance TSX (les « règles de la TSXV »), que l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission ont approuvées. Ces modifications ne sont pas d'intérêt public et ne sont pas considérées comme un instrument réglementaire important.

Motifs des modifications

Les modifications visent à corriger des erreurs typographiques et des erreurs de mise en page ainsi qu'à uniformiser la terminologie.

Résumé des modifications

L'article suivant des règles de la TSXV sera modifié :

	Article des règles de la TSXV	Modification	Justification
1.	Règle A.1.01 – Définitions	Modification du terme défini « dernier cours vendeur à la TSXV » et « dernier cours acheteur à la TSXV » par le remplacement de « dernier cours » par « cours de clôture ».	Uniformité de la terminologie de « dernier cours vendeur à la TSXV » et de « dernier cours acheteur à la TSXV » avec celle employée pour « cours de clôture à la TSXV »; mise en forme de manière à assurer l'ordre alphabétique des définitions dans les règles de la TSXV.

Libellé des modifications

Les modifications sont présentées en version marquée à l'annexe A.

Date d'entrée en vigueur

Les modifications entreront en vigueur le 2 décembre 2021.

ANNEXE A

RÈGLE A. 1.00 – INTERPRÉTATION

A.1.01 – Définitions

Sauf indication contraire du contexte, les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes règles.

« ~~dernier~~ cours de clôture vendeur à la TSXV » Dernier cours vendeur dérivé, calculé de la manière prescrite par la Bourse.

~~Ajouté le 27 septembre 2021~~ Modifié le 2 décembre 2021

« ~~dernier~~ cours de clôture acheteur à la TSXV » Dernier cours acheteur dérivé, calculé de la manière prescrite par la Bourse.

~~Ajouté le 27 septembre 2021~~ Modifié le 2 décembre 2021